









12 septembre : toutes et tous dans la rue contre la destruction du code du travail et pour le progrès social!

Les ordonnances présentées aux organisations syndicales le 31 aout représentent une véritable destruction du caractère protecteur pour les salariés du Code du Travail.

Ce que les ordonnances contiennent principalement :

Une attaque en règle contre les prud'hommes. En effet il s'agit de plafonner les dommages et intérêts décidés par les juges en cas de licenciement abusif.. En moyenne, aujourd'hui, les salariés totalisant plus de 20 ans d'ancienneté obtiennent en moyenne plus de 24 mois de salaire or la réforme plafonne ce montant à 20 mois ...

Une négociation sur les primes renvoyée à l'entreprise et possibilité de baisser, supprimer, remplacer celles-ci, y compris dans un sens plus défavorable à celui des accords de branche ...

Possibilité pour toutes les branches d'activer des « contrats de chantier » (des CDI pour la durée d'une mission), tout aussi handicapants qu'un CDD pour accéder au logement ou à un prêt mais qui permettront aux patrons de ne plus verser de primes de précarité ...

Création d' « accords de compétitivité » très souples permettant de faire signer des accords simplifiés sur le temps de travail, la mobilité et les rémunérations pour « s'adapter plus vite aux évolutions à la hausse ou à la baisse du marché »

Contournement de la procédure des plans sociaux par la mise en place de « ruptures conventionnelles (c'est à dire résultant d'un « accord » entre employeur et salarié sans motif économique) collectives ». Cette possibilité n'était auparavant offerte qu'à titre individuel et elle a déjà abouti sous cette forme à de multiples licenciements déguisés. Alors sous forme collective

Fin de la règle unique pour les contrats courts : le motif de recours et la façon d'utiliser les CDD jusqu'à présent réglés par la loi sont renvoyés à des accords de branche.

Pour les firmes multinationales : prise en compte de la situation économique en France (et non plus dans le monde) pour autoriser un plan social.

La fusion pure et simple du CHSCT , du comité d'entreprise et des délégués du personnel pour faire « mieux avec moins », c'est à dire avec une réduction des moyens alloués aux représentants du personnel pour mener à bien leur mission en matière de sécurité, de conditions de travail ou de santé économique de l'entreprise...

Mise en place d'un référendum d'initiative patronale dans les entreprises de moins de 20 salariés. C'est la porte ouverte à un véritable chantage à l'emploi pour faire accepter aux salariés des dégradations de leurs salaires ou conditions de travail.

Dans quels buts?

Diminuer le coût du travail

Précariser l'emploi pour sécuriser... les patrons

Faciliter les licenciements et diminuer le risque pour les patrons

Renforcer le pouvoir patronal dans l'entreprise

Il s'agit donc bien comme l'a exprimé le premier ministre de "changer l'état d'esprit du code du travail" en offrant plus de liberté et de sécurité ... aux entreprises. Pour les salarié-e-s au contraire, cela signifie moins de protection, de salaire, de pouvoir dans l'entreprise. Ces ordonnances constituent une rupture majeure avec des décennies de luttes et d'acquis et elles doivent être abandonnées. Les organisations syndicales appelantes s'élèvent également contre les choix faits cet été par le pouvoir et qui se traduiront par une baisse du pouvoir d'achat des salarié-e-s et des difficultés supplémentaires pour le service public : augmentation de la CSG, gel du point d'indice et rétablissement de la journée de carence pour les fonctionnaires, suppression de milliers d'emplois aidés .

Dans le même temps on prévoit de sortir de l'impôt sur la fortune rien moins que les revenus des actions!

Ce gouvernement ose présenter sa feuille de route comme la "modernité" : c'est au contraire celle, très ancienne , du patronat et des rentiers! Il faut arrêter le massacre et retrouver le vrai sens de la modernité : le progrès social, la protection des salarié-e-s et une meilleure répartition des richesses!

L'intersyndicale départementale CGT, FO, FSU, Solidaires et UNL-SD appelle les salariés, retraités, jeunes à se mobiliser le 12 septembre

à Avranches, Cherbourg et Saint-Lô à 10h30 place de la mairie à Coutances à 11h30 place de la mairie à Granville à 13h30 ZI Mesnil